

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

M. Dive, M. Sermier, M. Emmanuel Maquet, M. Cinieri, Mme Kuster, M. Ramadier,
M. Bourgeaux, Mme Valentin, M. Bony, Mme Dalloz, Mme Corneloup, M. Teissier, M. Parigi,
M. Grelier, M. Hemedinger, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun, Mme Porte, Mme Anthoine et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.